

FOYER EDUCATIF
« LE VIEUX LOGIS »



RAPPORT D'ACTIVITE

2

0

1

1

FOYER EDUCATIF LE VIEUX LOGIS

CONTACT :

115 avenue de la République
91230 Montgeron
Tél: 01 69 40 84 84 Fax: 01 69 03 94 95
Mail: secretariat.vieuxlogis@avvej.asso.fr

ACCES :

SNCF : Châtelet ou Gare de Lyon : RER D,
Direction Melun, descendre "gare de Montgeron-
Crosne"
Autobus : À la gare de Villeneuve St-Georges,
autobus ligne A, descendre "Station Pavillon
Flore"
Voiture : N6, sortie "Montgeron-centre"

Maison d'enfants à caractère social, le Vieux Logis accueille 90 jeunes adolescents et jeunes majeurs dans 6 structures mixtes.

Directrice : Marie-Laure MANUEL

Directrice Adjointe : Véronique GUÉGAN

A/ Les pavillons :

- L'Abbaye (à Yerres) reçoit 11 jeunes adolescents âgés de 14 à 18 ans.
Chef de service: **Monsieur Jean Pierre PERON**
- Crosne (à Crosne) reçoit 11 adolescents âgés de 14 à 18 ans
Chef de service : **Madame Karima ALLOUACHE**
- Mainville (à Draveil) Reçoit 12 adolescents âgés de 14 à 18 ans
Chef de Service: **Monsieur Jean-Marie BERNARD**
- Les Hêtres (à Draveil) reçoit 12 adolescents âgés de 14 à 18 ans
Chef de service: **Monsieur Rheda BOUZIDI**

B/ les « Services »

- Le Service des Appartements partagés
Reçoit 12 jeunes à partir de 16 ans dans 4 appartements semi-autonomes de 3 jeunes chacun. Chef de service: **Madame Florence CREMET**
- Le Service d'Accompagnement Educatif
Reçoit 32 jeunes majeurs, logés en studios, dans un appartement partagé et éventuellement à l'hôtel.
Chef de Service: **Madame Patricia BECKER**

Le Vieux-Logis a une double habilitation :

- Aide Sociale à l'Enfance
- Protection Judiciaire de la Jeunesse

Procédure d'admission :

Depuis 2008, nous avons signé la charte UGO. Il est donc possible de consulter ce dispositif pour voir les disponibilités qu'offre notre institution en matière de places vacantes.

La procédure d'admission de déroule en plusieurs phases:

- L'envoi d'un dossier de demande d'admission par le travailleur social référent. Pour le SAE, le dossier n'est complet qu'avec une lettre du jeune majeur, sa demande étant essentielle.
- L'étude de ce dossier par les Chefs de Service qui ont des places vacantes ou à venir dans leur structure.
- Un premier rendez-vous d'admission est fixé au siège du Vieux Logis. La première rencontre se fait par le chef de service..
- Le jeune rencontre le Psychologue de la structure qui va l'accueillir, et passe une soirée et une nuit de contact sur le pavillon d'internat, ou rencontre l'équipe d'éducateurs pour le SAE ou les Appartements Partagés. Les jeunes majeurs prennent eux-mêmes rendez-vous avec le Psychologue.
- Dernière étape, l'équipe dont le Chef de Service et le Psychologue se réunit et élabore une réponse à donner au jeune et à son référent social.
- Mise en place concrète de l'accueil.

- Le jeune rencontre le Directeur

Cette procédure dure une dizaine de jours au total. Nous essayons de la réduire à une semaine, même si en la matière, autant il est bon d'arriver à une conclusion dans des délais raisonnables, autant le temps laissé à la réflexion et à l'élaboration est un temps de maturation psychique souhaitable.

Foyer Educatif LE VIEUX LOGIS

Introduction

L'ensemble des témoignages de ce rapport d'activité se concentre sous le thème de l'engagement. Engagement professionnel des cadres de l'institution, engagement décliné au quotidien, à proximité des jeunes et des équipes. Engagement accordé à des convictions arrimées à l'institution et à son projet. Mais l'engagement n'irait-il pas de soi ? Est-il bien nécessaire de démontrer que nous sommes engagés ? Tous dans le même bateau ? La cause du social, de l'éducation qui nous réunit a-t-elle besoin de voir ses valeurs réaffirmées ? Peut-être sommes-nous dans un virage où la fragilité de la question humaine apparaît de façon prégnante. Notre langage commun nécessite vraisemblablement d'être décliné à nouveau.

Nous avons encore beaucoup à faire ensemble, pour ciseler les idées, développer de nouveaux axes, penser des orientations, pour les enfants et les adolescents que nous accueillons.

En 2011, de nouveaux projets ont vu le jour. De façon transversale, les équipes ont trouvé des terrains d'expression et de partage.

« Le Grand Bleu », projet éco citoyen.

Depuis l'idée d'un éducateur : sensibiliser les adolescents à l'écocitoyenneté, jusqu'au départ pour la Côte d'Azur, une année s'est écoulée. Une année de construction : une équipe d'éducateurs, une équipe de jeunes, jeunes issus des différentes structures du Vieux Logis. Comment donner envie d'aller nettoyer les déchets des autres dans le proche environnement ? Les éducateurs ont su trouver les mots.

Après ces quelques mois, récompense ! Passer 6 jours à St Jean Cap Ferrat dans le cadre d'une association, SOS Grand Bleu, permettre aux jeunes de participer à des actions d'éco-volontariat tout en ayant des activités de vacances en découvrant les plaisirs de la mer : nettoyage du littoral, kayak, sortie en mer à la rencontre des dauphins...

Ce séjour a débouché sur la réalisation d'un film présenté au séminaire de l'AVVEJ. Je citerai quelques mots de Michèle Vanzee, une des maîtres d'œuvre de l'association SOS Grand Bleu : « Parce que la période estivale incite à la boulimie de consommation à outrance, de plaisirs faciles oubliés à peine consommés... Philippe, éducateur au Vieux Logis, espérait un plaisir partagé et responsable... Accompagné de Manon et de Florian, également éducateurs, Philippe a proposé de participer à des activités de nettoyage du littoral... Certains passants apercevaient les jeunes, imaginant des cas sociaux, des jeunes de banlieue qui payaient leur dette à la société... Nous attendons avec impatience le film qu'ils ont réalisé de leur séjour à SOS Grand Bleu et souhaitons renouveler l'expérience et partager avec eux de nouvelles « vacances éco-citoyennes ».

Séminaire

Le thème du XXI^{ème} séminaire de l'AVVEJ, « La responsabilité en éducation, l'éducation à la responsabilité » a motivé un grand nombre de professionnels du Vieux Logis. Engagement et forces vives mêlées, pour écouter psychiatre, philosophe, spécialiste de l'éducation, professeur de droit, juge pour enfant... venus échanger et dispenser leurs connaissances. Nous les remercions encore de ces moments qui nourrissent notre pensée. Je ne résiste pas au plaisir de citer Élisabeth G. Sledziewski, philosophe politiste dont l'intervention « Éthique de l'éducation, éthique de la responsabilité, éthique de la promesse » a percuté pleinement : « Éduquer, c'est s'engager devant la société à amener certaines personnes à un niveau de développement moral et social qu'elles n'ont pas encore. C'est donc également répondre de sa propre capacité à les accompagner vers ce résultat. »

D'autres temps institutionnels ont rassemblé les équipes du Vieux Logis. Un psychologue psychanalyste, Loïc Le Faucheur, ancien éducateur, est intervenu à deux reprises pour déplier le chemin de l'acte éducatif : déclinaison de l'action, l'agir, l'activité, le passage à l'acte, l'acting-out, l'acte manqué. L'acte dans tous les états ! Voici quelques mots de sa conclusion : « Parler d'acte éducatif concourt en somme à l'introduction, voire la définition d'une démarche clinique : ce serait la perspective assumée qui consiste à développer des formes d'attention au sujet et à ce qu'il produit. Cette attention qui passe par des formes d'écoute soutient le cheminement de l'accompagnement éducatif. La relation, comme dimension propice à la rencontre, en est le vecteur indispensable. L'institution en est le lieu, son topo indispensable ».

Ces temps de rencontres, d'échanges, de formation, participent au projet d'établissement, en soutenant la réflexion des équipes. Certains outils ont été finalisés, dans le cadre du calendrier issu de l'évaluation interne :

- Guide de fonctionnement pour les nouveaux professionnels éducateurs et chefs de service.
- D.I.P.C.
- Contrat de séjour

Les admissions

Notre activité de l'année a été plus importante que l'an passé. Au mois d'août, à la réception de notre budget prévisionnel, il nous a été demandé d'augmenter notre activité. Engagé dans le dispositif UGO, le Vieux Logis a été confronté à maintes reprises à l'annulation de procédures d'admissions quasi finalisées. En lien avec les professionnels du Conseil Général, nous avons signalé les difficultés présentes. Concomitamment, nous avons révisé notre procédure d'admission, son déroulement, son rythme, mais mentionner notre procédure d'admission, c'est ne pas oublier les accueils d'urgence de mineurs isolés. Accueil d'urgence en urgence ! Électrochoc pour l'accueil et l'accompagnement. Passé un court temps de sidération, au boulot ! Peut-on faire le même travail avec ces jeunes déposés en taxi devant notre porte ?

Les réponses éducatives se tissent au gré des réflexions produites par les situations. De l'admission à l'élaboration d'un nouveau mode de prise en charge, le Vieux Logis est en perpétuel mouvement. Les écrits qui suivent témoignent simplement d'un quotidien et du nécessaire soutien apporté, pour que les missions éducatives puissent s'exercer.

Marie-Laure MANUEL
Directrice

S'engager pour défendre l'Internat

Véronique GUEGAN, Directrice Adjointe

L'année 2011 se termine. Encore une année où le Vieux Logis a été traversé par la question des horaires de travail des éducateurs en internat. Des commissions de réflexion sur ce sujet ont été mises en place avec les éducateurs, des essais ont été faits avec des surveillants de nuit, des propositions ont vu le jour, un accord a été signé et des nouveaux plannings ont été mis en place. La question des horaires des éducateurs en internat est-elle pour autant réglée au Vieux Logis ?

Cette question est cruciale et dépasse largement celle de la conformité des horaires au droit du travail. C'est l'essence même de nos missions qui est mise à mal. Si le travail en internat est d'accompagner des jeunes au quotidien, se servir de la proximité de l'éducateur (parfois même de sa vulnérabilité) pour tisser le lien nécessaire à toute relation éducative qui va permettre aux jeunes de progresser, si le travail en internat, c'est s'appuyer sur le collectif pour réaliser des changements individuels, alors, ce travail, il faut le défendre en arrêtant une hypocrisie qui dure depuis des années.

En 1998, l'A.R.I.E.S¹ organise un colloque sur l'éducateur en internat « défi quotidien, paradoxe permanent ». Dans sa présentation d'ouverture, Patrick Le Goff présente l'enquête réalisée : « *Cette recherche avait pour point de départ cette hypocrisie que tous les travailleurs sociaux exerçant en internat connaissent bien, hypocrisie autour de l'organisation du travail qui consiste à croire que les obligations de prise en charge et les obligations du droit du travail sont conciliables.* »

Plus de vingt ans plus tard, en mars 2011, lors de la première rencontre nationale des professionnels des maisons d'enfants à caractère social, François Daniels, Président de l'A.N.D.E.S.I.² parle de la fragilité des internats : « *Les établissements sont soumis à de subtils exercices d'équilibre tant sur les plans éducatif que juridique, clinique et budgétaire* ».

Aucun des intervenants de ce colloque n'a abordé cette question des horaires de travail impossibles en internat, mais dans les « couloirs », « à la pause », il n'était question que de ça ! Les veilleurs, les horaires découpés, les éducateurs qui n'assistent plus aux réunions, les séjours éducatifs... Chacun bricole.

Le travail en internat suppose un engagement professionnel de tous les instants, nous avons besoin pour réaliser nos missions d'offrir aux éducateurs des conditions de travail cohérentes, solides et pérennes.

Le cœur de notre métier, c'est l'éducation et l'artisan de cette éducation, c'est l'éducateur. L'éducation ne se fait pas au hasard. L'éducation c'est une philosophie, une science, un art³ :

- Une philosophie : une manière d'être dans le monde et d'agir sur lui. Peut-on apprendre aux autres à vivre sans avoir sur la vie un certain nombre d'idées et de valeurs ?
- Une science : une manière de connaître, d'expérimenter et de faire progresser la conscience.
- Un art : une manière de créer, d'inventer selon les circonstances et les personnes pour libérer toutes les richesses individuelles... Au-delà des qualités techniques dont nous faisons preuve, il y a la manière dont nous travaillons, notre touche personnelle.

¹ Association Régionale des Internats Educatifs Spécialisés

² Association nationale des cadres du social

³ Jacques Ladsous, « les professionnels de l'acte éducatif » in les éducateurs aujourd'hui, Lien Social, 1993

Les missions de l'éducateur d'internat n'ont pas changé, ce qui a changé, c'est le contexte économique, social, juridique. Il me semble qu'au Vieux Logis nous remplissons pleinement nos missions, en témoigne le nombre de jeunes qui sortent chaque année de nos services mieux armés pour leur vie future.

Cependant, notre numéro d'équilibriste pour afficher des plannings conciliant la prise en charge des jeunes et les conditions de travail nous rend fragile. Le recrutement des éducateurs est de plus en plus difficile, ces derniers étant peu attirés par un secteur où les contraintes sont nombreuses sans avoir comme précédemment des compensations horaires.

A cela s'ajoute la faible rémunération des éducateurs, dénoncée très récemment dans un texte signé par l'ensemble des directeurs généraux d'associations d'île de France qui proposent « *de remettre à la discussion la précarité de nos jeunes salariés avec une possibilité de renforcer les grilles de début de carrière...* »⁴.

Il faut inverser notre façon de raisonner : arrêter d'essayer d'aménager des horaires conformes au droit du travail, s'engager dans la défense des internats au niveau politique vers une reconnaissance de la spécificité de notre travail avec des règles différentes et une revalorisation des salaires.

Présentation d'une situation

Jean-Marie BERNARD, Chef de Service Éducatif

N. a 17 ans quand elle arrive sur la structure.

Elle est décrite comme une jeune fille autonome. Elle n'est plus inscrite dans un établissement scolaire, le conflit avec la maman est vif et elles désirent toutes les deux le placement.

La dernière fugue de 3 semaines dans le sud de la France semble l'avoir marquée. Elle veut se poser, commencer à s'occuper d'elle.

Le Vieux Logis et sa structure de Mainville possèdent l'équipement pour accueillir N. En effet, les trois critères qui prévalent pour que le travail d'accompagnement s'articule et puisse être profitable à N. sont réunis.

Mainville est éloigné de l'environnement familial mais pas trop.

Le groupe de jeunes est composé d'élèves mais aussi de jeunes à la recherche d'orientation. Il ne devrait pas être très difficile à N. d'y trouver sa place et de s'engager dans une formation. L'encadrement par des éducateurs, professionnels depuis assez longtemps, bénéficiant d'un réseau, une connaissance des partenaires est de nature à rassurer N. dans ses démarches.

N. est décidée à s'éloigner de ses fréquentations qui l'ont entraînée vers des actes de délinquance.

Nous sommes lucides sur le fait que cette séparation ne se fera pas sans heurts. Mais le discours est convaincant et nous avons envie d'y croire. Nous nous engageons alors sans difficulté dans l'aventure. C'est un premier A.P. d'un an qui se terminera à sa majorité.

Les objectifs seront les suivants :

La séparation, pour permettre à N.

- De se consacrer à la construction d'un projet professionnel.
- De se prendre en charge au niveau du quotidien.
- D'apaiser la relation mère fille.

⁴ Groupement National des Directeurs Généraux d'Association du secteur éducatif, social et médico-social, janvier 2012

Déroulement de la prise en charge

Les trois premiers mois

Ces premiers mois sont émaillés de fugues et de retours tardifs. En fait, elle retourne chez sa mère, s'inquiète pour sa mère, pour ses petits frères et sœurs, pour son grand frère.

Chacun de ses comportements sera repris patiemment pour trouver un sens à ses passages à l'acte et à ses mises en danger. Ainsi, elle sera, suivant la gravité des faits, reçue par le chef de service, sur la structure et au siège et sanctionnée.

La mission locale propose à N. une plate forme de remobilisation. Elle souhaite faire une formation dans la restauration. Elle revient enchantée du premier rendez-vous, elle a trouvé quelque chose qui l'intéresse. Or, l'investissement est de courte durée, car si elle parvient avec l'aide des éducateurs à trouver un stage, elle ne parvient pas à s'y rendre.

Nous allons aussi recevoir à plusieurs reprises la maman pour mieux saisir le cadre familial dans lequel évolue N.

Nous sommes aussi rapidement amenés à solliciter l'appui de l'ASE. Son comportement intrigue et nous demandons une modification du cadre d'accueil. Il nous semble que l'intervention d'un Juge des Enfants permettrait de répondre au besoin de sécurité, de cadre.

Les six mois suivants

Le travail se poursuit, la confiance dans les éducateurs s'étoffe, même si celle-ci est ralentie par le départ à un mois d'intervalle des deux référents.

Notre demande d'intervention du Juge des Enfants n'est pas retenue.

N. est maintenant très installée au pavillon, elle a trouvé une amie qui partage sa chambre, les fugues et les retards diminuent.

N. se confie peu à peu. Elle parle de son père, de ses difficultés à trouver le sommeil, d'un cauchemar récurrent, de ses maux de tête, et elle accepte de rencontrer la psychologue.

Durant cette période, N. va changer deux fois de projet professionnel. Ainsi, elle a voulu faire une formation dans l'univers canin et elle a ensuite passé le concours d'entrée à une formation d'aide soignante. Pour mener à bien toutes les démarches, elle avait besoin d'être très accompagnée par les éducateurs.

Au bout de 8 mois d'accueil, N. reconnaît ne pas parvenir à s'engager dans une formation. *« J'ai envie et quand il faut y aller j'ai peur ».*

Elle a besoin d'aide, de soin, mais comment et quoi proposer ?

Rares sont les réunions cliniques où la situation de N. n'est pas abordée.

Est-ce que nous avons tous l'envie et les moyens de poursuivre l'accompagnement ?

Une éducatrice propose alors de rejoindre le théâtre du Fil. N. mettra près d'un mois avant de rencontrer les animateurs et finalement elle accepte et est acceptée dans la troupe. Son investissement est sincère et elle parvient à partir au festival d'Avignon, aboutissement de deux petits mois de travail.

C'est le premier engagement que N. parvient à tenir. En parallèle, elle commence une thérapie au C.M.P.

Nous sommes au mois de juillet, le projet de N. est encore bien fragile mais il y a lieu d'espérer que quelque chose est en train de germer. Elle souhaite continuer en septembre le théâtre du Fil. Avant, il y a un séjour éducatif et des vacances chez la maman.

Les trois derniers mois

Au retour des vacances, le départ vers le théâtre du Fil est plus difficile. Les animateurs encadrant l'activité ont changé, c'est un nouveau projet, un nouveau travail d'un an qui attend N.

La perspective d'occuper pleinement sa place au sein d'un groupe où les échanges engagent, et pendant aussi longtemps, représente un défi trop grand pour elle.

Les rendez-vous thérapeutiques aussi sont difficiles à assurer.

Les éducateurs accompagnent physiquement autant que faire se peut N. vers ces deux lieux.

Les relations avec sa maman sont teintées d'ambivalence. N. est partagée entre l'envie de protéger sa mère et celui de fuir.

Et puis, il y a l'arrivée du contrat jeune majeur, N. doit se positionner. Elle dit vouloir continuer à être accompagnée mais a du mal à dire pourquoi.

La décision d'arrêter la prise en charge est annoncée à N., nous soutiendrons sa demande de contrat jeune majeur mais c'est maintenant à elle de définir ses priorités.

Le jour de la signature du contrat jeune majeur, elle arrive trop tard. Elle n'est pas reçue par l'inspecteur mais reprend rendez-vous avec son éducateur référent.

Conclusion

L'histoire de cet accompagnement riche en rebondissements et échanges a occupé une bonne partie du travail d'équipe de Mainville cette année et le choix de poursuivre ou non la prise en charge s'est posé à plusieurs reprises.

C'est une manière de témoigner de l'intérêt que portent quotidiennement, minutieusement et inlassablement les éducateurs aux adolescents. *« L'engagement personnel que chacun d'entre nous établit avec les adolescents qui nous sont confiés est une réelle nécessité de travail » (projet d'établissement page 5)*

Cette tâche globale dépend étroitement de la façon dont le chef de service va organiser la réflexion, la coordination des interventions et veiller à la transmission des informations, sans perdre de vue la finalité du projet du jeune.

Dans le cas de N., la fonction d'animation du chef de service, qui prend le temps d'écouter, de reformuler et de synthétiser a été aussi très importante.

En rappelant le cadre et les limites de l'accueil, le chef de service permet à son équipe de mener ses missions d'accompagnement éducatif.

L'ENGAGEMENT : Principe et réalité

Rhida BOUZIDI, Chef de Service Éducatif

Il convient dans un premier temps de définir le sens du mot « engagement » plus que le terme en lui-même. En effet, l'engagement pouvant se définir de multiples façons (embaucher, mettre, commencer, introduire, inciter, adhérer, se lancer dans...), développons notre réflexion vers la notion de « se donner en gage », à savoir « prendre une décision libre et être prêt à en assumer les conséquences ». S'engager, c'est donc prendre une responsabilité.

Reste donc les questions : faut-il s'engager et, si oui, à quoi ou pour quoi ?

Pour avoir la réponse à ces questions, il suffit de regarder autour de nous. En effet, la médecine (amélioration de notre santé), la science (développement de nos connaissances, progrès) et la société (évolution de nos conditions de vie) n'en seraient pas au stade actuel sans l'engagement d'hommes et de femmes dans un processus de recherche, dans la défense de valeurs, dans la volonté d'un progrès social (via le politique).

Durant cette année 2011, un sujet a été soulevé de manière récurrente : Les conditions de travail.

Nous allons voir que l'amélioration des conditions de travail (santé, plaisir, motivation, estime de soi...) passe par l'engagement de l'Institution mais surtout par l'engagement de chacun des acteurs qui la compose.

- Le Métier

« La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir » (« Le Zahir » 2005 ; Paulo COELHO).

Du point de vue professionnel, l'engagement est un acte par lequel l'individu assume les valeurs qu'il a choisies et donne, grâce à ce libre choix, un sens à sa mission.

Adopter le secteur socio-éducatif, c'est choisir de s'engager à accompagner, à aider, à soutenir les personnes qui nous sont confiées.

Au Vieux Logis, chaque salarié s'engage pour « l'éducation, l'orientation, le soin, la formation et l'insertion des enfants, adolescents (...) confrontés à des problèmes d'ordre psychologique, éducatif et social » (art. 1 des statuts de l'AVEJ). Cela consiste donc à intervenir dans la vie de chaque jeune qui nous est confié. Il s'agit de s'investir dans la relation, d'y être vivant.

De fait, nous ne pouvons faire l'économie d'une certaine éthique et d'un partage de valeurs communes qui constituent notre identité professionnelle.

L'engagement permet de faire quelque chose dans le temps, d'avancer, de progresser vers l'atteinte de buts et d'objectifs. Et comme on s'engage « normalement » pour quelque chose qui nous intéresse et nous motive, on peut dire que c'est une manière de donner du sens à son travail, de se construire, de se réaliser professionnellement.

S'engager c'est aussi « se mobiliser », « s'impliquer », « s'investir » personnellement avec un minimum d'intensité. C'est faire quelque chose qui est utile aux autres et à la société, qui apporte une contribution à la Cité.

Par l'engagement se crée une solidarité autour d'un projet commun (on s'engage rarement seul; c'est avec une autre personne ou un groupe, envers quelqu'un ou une équipe, une Institution). L'engagement apporte une certaine satisfaction, que l'on voit nos objectifs totalement ou partiellement atteints... entretenant ainsi de bonnes relations avec ses collègues et leur soutien constructif.

- L'Éducateur/trice

« Aimer souffre de trop de promesses et de trop peu d'engagements ».

(« Le bûcher des illusions » 2005 ; Bernard Willems-Diriken, dit Romain Guilleaumes).

L'engagement pose le problème de la morale et du rapport aux autres (jeunes, collègues, cadres, Institution), appelés quelquefois « conscience professionnelle » : ne vais-je m'engager que pour ce qui me concerne directement (défendre mes droits, mes intérêts) ou également pour l'idée que je me fais de la bienveillance envers l'autre, du bien commun, de l'intérêt général ? Mais peut-on s'engager de la deuxième manière sans y trouver quelque intérêt ? Au bout du compte, ne s'engage-t-on pas toujours pour soi-même ?

La légitimité au regard des jeunes et des adultes se construit en s'impliquant, en se mettant au service d'une cause plaçant le jeune au centre des réflexions et de l'acte éducatif. Il ne peut en résulter qu'une amélioration de la qualité des relations (jeune/jeune ; jeune/adulte ; adulte/adulte).

Par l'engagement, les tâches accomplies ont de l'importance, le travail est significatif, chaque acte a de la valeur. Aussi, la mission de l'éducateur a du sens.

Lorsqu'il est agi de façon responsable, non seulement dans son exécution, mais aussi dans les conséquences qu'il engendre, l'acte éducatif est justifiable, autant dans son accomplissement que dans les résultats qui en résultent. Ainsi, l'intégrité (honnêteté et intégralité) personnelle de l'éducateur est engagée.

Après avoir observé que le lien entre « engagement » et « sens » est extrêmement étroit, voyons de manière concise les effets de l'engagement sur la santé.

Les travaux de J. Isaksen (« Constructing meaning despite the drudgery of repetitive work » Lise Widding ». 2000) ont constaté que les sujets qui donnaient du sens à leur travail supportaient mieux le stress que les autres.

Donner du sens à son activité professionnelle crée une bonne santé psychologique et un plaisir.

Cette implication « sociale » permet une plus grande estime de soi, un contrôle de soi et, dans une certaine mesure, des événements. Elle évite de s'exposer à une certaine anxiété, irritabilité, dépréciation de soi.

Elle permet d'échapper au « chacun-pour-soi » qui a des effets dévastateurs sur le climat de travail. Elle bannit une éducation de surface par la seule gestion du quotidien.

Sans engagement, on devient vite esclave de nos humeurs.

- Le Chef de Service Éducatif

« Le leadership: c'est l'art de faire faire à quelqu'un quelque chose que vous voulez voir fait, parce qu'il a envie de le faire » (Dwight David Eisenhower).

Comment le Chef de Service Educatif (CSE) s'inscrit dans un engagement qui favorise celui des éducateurs ?

Le travail exerce une grande influence sur la motivation des salariés, également sur leur satisfaction et leur efficacité et ce, « par la confrontation des personnes à l'organisation du travail » (Herzberg « La théorie des deux facteurs », 1959). Aussi, lors des réunions (éducatives et de fonctionnement), je donne aux membres de mon équipe la marge de manœuvre suffisante pour organiser le travail de la façon qui leur apparaît la plus efficace tout en respectant les limites de leurs attributions.

Il en résulte que j'offre aux éducateurs la possibilité d'exercer leurs compétences et leur jugement pour résoudre des problèmes et prendre des décisions.

En tant que Chef de Service Educatif, je dois soutenir les efforts et les initiatives des éducateurs, correspondant à leur niveau de compétence, et encourager les uns les autres à s'entraider lorsqu'ils font face à des difficultés.

Je dois aussi avoir le courage de fixer les règles de bonne conduite au sein de mon équipe, encourageant tout un chacun à se respecter et à tenir ses engagements. En conséquence, je

m'implique pour une conscientisation des membres de l'équipe aux valeurs et aux règles de vie jugées importantes pour créer un milieu de travail sain, stimulant et efficace.

Howard S. Becker («Sociological Work. Method and Substance », 1970) définit l'engagement comme « un processus saisissable par des lignes d'action cohérentes repérables dans les conduites des personnes ». Ainsi, je donne des orientations claires, des objectifs motivants et cohérents. De la sorte, je peux valoriser et reconnaître l'implication et les compétences des personnes, et je leur confie des responsabilités.

- L'Institution

« L'engagement développe les valeurs de coopération et de communauté » (R. Freeman et B. Rogers, « What workers want », 1999).

L'engagement du Vieux Logis se traduit par de nombreuses actions.

Il permet aux salariés de développer leurs compétences, de se perfectionner et de s'épanouir notamment en proposant des formations collectives, des conférences, des formations ponctuelles, des formations professionnelles, des cycles d'analyse des pratiques...

L'Institution invite les salariés à s'engager dans l'organisation par le biais de commissions et de comité de pilotage (modulation, santé, projets, transversalité)

Cette mobilisation du personnel au Vieux Logis vise également à renforcer les liens qui unissent l'individu à son travail, à éprouver un sentiment d'appartenance à l'Institution.

Cette ouverture est observable également au niveau de l'AVVEJ notamment par l'organisation de séminaires.

« Les salariés peuvent, librement et à titre personnel, adhérer à l'association et même poser leur candidature pour être élus par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration » (Projet associatif de l'AVVEJ).

CONCLUSION

Dans mon développement, nous avons pu constater que l'engagement de chaque individu détermine ses conditions de travail, tant dans sa pratique que dans les effets sur sa personne : Sens ; Estime de soi ; Relations à l'autre (Jeunes, Adultes)...

L'engagement envers l'autre (jeune, collègue, Vieux Logis, AVVEJ) est un acte individuel faisant appel à la responsabilité. Aussi, rien ne peut se faire sans l'adhésion des personnes, la bonne foi de chacun et l'implication des individus.

S'engager permet de se sentir utile, de se réaliser comme personnes humaines et de participer à une œuvre commune. En effet, ce n'est que par l'engagement que l'on peut éprouver un sentiment d'appartenance à un groupe ; une Institution.

S'engager c'est se donner la possibilité de ressentir la fierté d'être un élément important dans l'Association, permettant de tendre vers les objectifs du Vieux Logis et de s'inscrire dans les valeurs portées par l'AVVEJ.

Présentation d'une situation

Karima ALOUACHE, Chef de Service Éducatif

On nous apprend, le CAFERUIS nous apprend qu'être cadre c'est manager, organiser, gérer... et si être cadre c'était aussi autre chose, surtout autre chose ? Dans quelle case mettons-nous tout le reste ? Ce qui fait l'essentiel de notre travail, ce pourquoi nous sommes chefs de service au Vieux Logis.

V., 14 ans, est accueilli chez nous depuis Janvier. D'origine haïtienne, il est arrivé très jeune en France avec sa mère. Ici, cette dernière reconstruit sa vie, se remarie, et a trois autres enfants. V. devient l'aîné de la fratrie. Le couple rencontre des difficultés relationnelles, il finit par se séparer.

V. sera, à ce moment là, pris à partie dans le conflit.

Lorsque nous l'accueillons, V. vient de faire une tentative de suicide, il explique que la relation avec sa mère est compliquée. Lui comme Madame souhaitent mettre de la distance.

Dans le premier entretien avec la mère, elle évoque des suspicions d'attouchements de la part de V. sur l'une de ses sœurs, cela reste vague et non inscrit dans les rapports des travailleurs sociaux.

Les mois passent et le travail avec le jeune est prometteur, il est dans l'échange, a trouvé sa place au sein du foyer. Cela dit, nous repérons que les week-ends et vacances au domicile ne se passent pas toujours très bien. V. est constamment à l'extérieur, nous joignons difficilement la mère, et commençons à nous questionner sur la pertinence des DVH (des droits de visites et d'hébergements) accordés par le juge.

Le 8 août, alors que V. doit rentrer au foyer après un mois passé chez sa mère, il est interpellé pour des faits graves et mis en garde à vue pour viol en réunion. Rapidement, il reconnaît sa part de responsabilité. Le juge, au vu des éléments et du travail engagé dans le cadre du placement, décide d'un retour au Vieux Logis.

En octobre, une jeune fille hébergée sur le foyer interpelle deux éducatrices sur le fait que V. aurait eu des comportements déplacés à son égard.

La jeune est très floue dans ses propos. Ne pouvant pas faire la lumière sur cette situation, nous décidons de l'accompagner pour déposer plainte.

L'adolescente reviendra sur ses propos, reconnaissant qu'elle cherche à se venger.

La position institutionnelle, dans ce genre de situation, est qu'il n'est pas possible de maintenir les deux jeunes au sein de la même structure. Nous décidons alors d'accueillir V. sur un autre pavillon du Vieux Logis.

A partir de ce moment, je n'ai pu que constater l'emballement judiciaire autour de ce jeune :

- convocation au tribunal pour les suspicions d'attouchements sur sa petite sœur (dont on nous avait dit que l'affaire était classée),
- enquête poussée concernant l'affaire au foyer (alors même que l'inspecteur de police confirmait, à la dernière audition qu'il n'y aurait certainement pas de suite, nous apprenons que la brigade des mineurs souhaite rencontrer les éducatrices ayant recueilli l'information, ainsi qu'un responsable de l'établissement).
- Une nouvelle demande d'expertise psychiatrique.

Tout cela s'ajoutant bien sûr au suivi judiciaire et à l'instruction déjà en cours portant sur les faits de cet été.

Alors que le jeune était inscrit dans un accompagnement stable, constructif, dont le nœud central était la relation difficile avec sa mère, nous nous sommes vus progressivement accompagner le jeune autour d'une présumée déviance sexuelle, voire délinquante.

Nous-mêmes avons envisagé un éloignement de ce jeune en dehors du département, pour son bien, mais aussi, et peut-être finalement pour le nôtre, ou plus exactement pour nous protéger. Fallait-il « sortir le parapluie » ? Fallait-il le mettre à l'abri géographiquement, et réduire au maximum ses contacts avec les jeunes filles pour ne pas prendre le risque de la « récurrence », tellement redoutée dans le contexte actuel ? Fallait-il faire l'économie d'une analyse et d'une réflexion de fond pour éviter le moindre dérapage possible, imaginé, fantasmé... inscrit presque comme une prémonition ? Et dont surtout nous ne voulions pas prendre la responsabilité.

Après d'âpres discussions, au sein des équipes, avec l'aide sociale à l'enfance, avec la direction, il a bien fallu se positionner, s'engager. Je savais que la décision à prendre était difficile, à risque, mais que l'enjeu était tout de même l'avenir de ce jeune.

A l'évidence, dès lors que je revenais à l'essentiel : cet adolescent que nous soutenions depuis plusieurs mois, qui, sans se départir de sa responsabilité, continuait à progresser et à gagner en confiance, je ne pouvais que continuer à croire que notre travail n'était pas terminé.

Sans minimiser la gravité des actes posés, sans soustraire V. de sa responsabilité, je pense qu'il était indispensable que nous poursuivions ce que nous avons entamé, que nous considérions V. comme un jeune garçon ayant certes des difficultés, mais ayant également les ressources pour les surmonter, et les dépasser.

La place de chef de service est très centrale pour d'une part identifier, peser les enjeux en cours, mais aussi dépassionner le débat et amener l'équipe éducative à porter ce projet.

V. a pu entendre notre positionnement, la confiance que nous lui adressons. Charge à lui de s'en saisir pour se dégager des emprises qui nuisent à ses projets d'avenir.

FINS DE PRISE EN CHARGE DES JEUNES ADOLESCENTS AU VIEUX LOGIS : REFLEXIONS CLINIQUES SUR LA SEPARATION

Anne Marie DAMOUR & Maria Luisa CRISOSTOMO PEREIRA, psychologues

Introduction

Nous avons choisi de réfléchir sur les fins de placements sous l'angle de la séparation, éclairé par notre pratique orientée par la théorie psychanalytique. Notre approche ne prêtant pas à l'exhaustivité, nous avons souhaité poser quelques jalons permettant d'ouvrir à une réflexion quant à cette question. A travers la singularité de l'histoire de certains des sujets que l'institution a pris en charge, nous essaierons, non pas de répondre à toutes les questions qui se posent lors d'une fin de placement, mais de donner quelques points de repères qui puissent nous orienter au mieux dans notre travail.

Le sujet fonde son existence sur des pertes et établit sa continuité d'être à partir de ruptures et de séparations. Et les enjeux de ce processus de séparation se posent de manière particulièrement cruciale à l'adolescence.

Le destin de l'homme n'est-il pas de se penser Un à partir d'une existence semée de fractures, de départs, de séparations, d'angoisse et de mort. En effet la séparation apparaît comme un processus normal qui fait partie des aléas qu'un sujet va connaître tout au long de sa vie.

Cette question n'est pourtant pas si simple, preuve en est les multiples et différentes approches qu'elle a générées selon les écoles et les courants analytiques.

Le thème de « la séparation » soulève en effet un certain nombre de questionnements : par exemple : de quoi ou de qui se sépare-t-on ? Sur quel tranchant se fait la séparation ?

Ces questions amènent à poser un certain nombre de problèmes : celui, entre autres, de la perte d'objet et du renoncement à celui-ci. En effet, se séparer ou être séparé de quelque chose ou de quelqu'un amène à perdre ce que l'on détenait ou croyait détenir auparavant. Toute séparation causée par la disparition de l'objet aimé, peut en effet affecter plus ou moins gravement le moi dans ses assises narcissiques et mobiliser des conflits psychiques comme FREUD l'a exemplairement analysé dans son ouvrage « *deuil et mélancolie* ».

La séparation soulève également le problème de l'angoisse dont l'émergence, l'intensité et la teneur seront variables suivant les individus et les situations auxquelles ils peuvent être confrontés.

Ce thème conduit à évoquer l'histoire infantile du sujet dans la mesure où la constitution et l'émergence de celui-ci dépend d'un processus où intervient au premier plan la séparation: en effet le sujet ne se fonde-t-il pas à partir d'une expérience précoce de séparation ?

L'adolescence confrontée aux séparations : quels enjeux ?

L'adolescence est **un moment crucial de séparation des figures parentales** : le sujet est en effet confronté à un travail psychique important dans la mesure où il doit régler autrement ses identifications tant symboliques qu'imaginaires.

FREUD insistait déjà sur ce lourd travail qui est demandé à l'adolescent, travail qui « *compte parmi les plus importants mais aussi parmi les plus douloureux, à savoir l'effort que fait l'enfant pour se soustraire à l'autorité des parents, effort qui seul produit l'opposition, si importante pour le progrès, entre la nouvelle génération et l'ancienne* ».

D'ailleurs FREUD, dans son article « *sur la psychologie du lycéen* » voyait dans l'attachement des jeunes garçons à leur professeur un des moyens de se séparer et de s'émanciper de la figure paternelle.

L'adolescence est le moment où va se rejouer ce qui s'est mis en place précédemment, notamment la manière dont s'est déroulé le procès œdipien : en effet, la manière dont le sujet a traversé cette épreuve de perte et de renoncement va conditionner sa capacité à se détacher de ses figures parentales œdipiennes.

Ainsi c'est à l'adolescence que l'ensemble du processus œdipien sera validé. Notamment en ce qui concerne ce qui s'est joué avec le père qui, selon FREUD et LACAN, n'est pas seulement une instance interdiciatrice mais aussi celle qui ouvre à une promesse pour l'avenir de l'adolescent dans son inscription sociale. C'est à cette condition, que le sujet adolescent pourra se passer du père, aussi bien symbolique que réel, tout en s'en servant, c'est-à-dire en s'appuyant sur l'issue que le père lui a, en son temps, signifiée.

Les adolescents ont donc à accomplir physiquement et psychiquement une difficile, longue et douloureuse séparation d'avec leurs parents. Séparation qui s'accompagne, parfois, de symptômes plus ou moins bruyants dont les modalités d'expression varient selon les structures psychiques des jeunes.

La famille, l'institution et le jeune : quelle(s) séparations ?

La décision de placer un jeune dans une institution entraîne son éloignement de sa famille. Cette séparation : de quel ordre est-elle ? Dans quel registre sera-elle vécue par le jeune ?

Quel que soit le motif du placement, **la séparation du jeune d'avec sa famille** va s'effectuer de manière très différente en fonction de nombreux paramètres qui sont fonction, entre autres, de l'histoire de ce jeune et de sa place dans la dynamique familiale, des motifs qui ont conduit à la décision de placement (placement administratif ou judiciaire), des attendus du juge, etc...

On peut avancer que les conditions qui préludent au placement d'un jeune, comme les raisons qui sont à l'origine de sa séparation d'avec sa famille ne seront pas sans conséquences quant au déroulement de sa prise en charge et à la fin de celle-ci.

Les modalités du placement d'un jeune comme la fin de sa prise en charge seront également fonction des relations transférentielles qui se seront établies **avec l'équipe** mais aussi des relations qui se seront maintenues ou non avec ses parents lors de son placement.

La prise en charge d'un jeune dépend donc d'un **ensemble de paramètres** qui dépendent aussi bien de **l'Autre** : éducatif, familial, social voire judiciaire (l'équipe, les services sociaux, les professeurs mais aussi les parents...) que du **jeune lui-même**, comme sujet de son histoire singulière.

Chaque fin de prise en charge est donc singulière : en effet elle interroge **aussi bien le jeune** dans la singularité de son histoire familiale et dans la particularité de sa prise en charge **que l'équipe** qui, de son côté, a une histoire institutionnelle avec le jeune dont elle doit se séparer.

Le jeune est donc confronté dans la réalité à quitter sa famille puis l'institution où il a été placé. Cette réalité là ne doit pas occulter les enjeux subjectifs qui sont à l'œuvre lors de ces séparations comme le cas suivant nous l'enseigne :

Suite à une procédure judiciaire, un jeune garçon est pris en charge par le foyer, du fait de passages à l'acte qui ont entraîné sa mise en examen judiciaire. Dans la famille de cet adolescent, il n'y avait pas de place pour une parole interdictrice, laissant ainsi ce jeune aux prises avec ses excitations pulsionnelles. Au cours de la prise en charge, il nous est apparu que cette mère n'était elle-même pas soumise à la loi et n'arrivait pas non plus à donner à la parole du père, son autorité. La place du père symbolique était mise à mal car il n'avait pas incarné la place de tiers dans cette relation mère-enfant.

Le placement a été décidé par le juge avec interdiction de voir la mère. En revanche il autorisait le père à voir son fils une fois par semaine à condition qu'il puisse être garant de l'interdit posé par le juge.

Au cours du placement, ce jeune adoptait une position passive à l'égard des autres jeunes. Le temps de prise en charge éducative, ainsi que le travail thérapeutique mené avec ce jeune, lui a permis d'effectuer une réflexion autour de ses actes et de sortir de sa position passive à travers laquelle il se présentait comme objet. Il a pu s'inscrire autrement dans sa relation avec les autres et renouer une relation différente avec son père, qui, de son côté, a respecté l'interdit donné par le juge.

Nous pouvons faire l'hypothèse que l'intervention du juge, en venant séparer la mère de cet adolescent, a pris une place de tiers séparateur à l'instar de la fonction symbolique normalement dévolue au père.

L'institution dans ce cas a fonctionné comme garante de la loi, c'est-à-dire comme une instance séparatrice, ce qui a permis au jeune de s'appuyer subjectivement sur elle pour élaborer sa séparation d'avec sa mère et utiliser ce temps pour rencontrer son père. Celui-ci a pu, à son tour, s'appuyer sur l'institution pour venir faire tiers auprès de son fils et le soutenir dans son parcours.

Ce jeune a pu alors se passer de l'institution après s'en être servi pour avancer selon sa propre trajectoire.

La séparation d'avec l'institution n'est-elle d'ailleurs pas structurante pour un jeune quand il est prêt à s'en passer à un moment donné de son parcours ? L'institution ne doit-elle pas faire en sorte que les jeunes puissent se passer d'elle à la condition qu'ils aient pu s'en servir pour continuer ailleurs leur chemin ?

Malgré la complexité de cette question on pourrait avancer que l'institution joue un rôle **d'instance séparatrice symbolique** si, et seulement si, l'adolescent « s'en sert ». C'est-à-dire se sert de l'éloignement d'avec ses parents et de l'aide éducative qui lui est proposée dans l'institution où il a été placé pour pouvoir poursuivre son existence autrement.

Les fins de prises en charge institutionnelles : quelles difficultés ? Quelles impasses ?

Pour certains jeunes la séparation d'avec leur famille comme leur départ de l'institution sont difficiles à élaborer subjectivement.

Plusieurs cas de figures peuvent se présenter qui sont fonction de la structure clinique de l'adolescent mais aussi du style de prise en charge qui a pu s'instaurer entre l'équipe et le jeune. La difficulté pour un jeune **d'accepter subjectivement la séparation** d'avec sa famille et son refus manifeste ou implicite d'investir *a minima* les personnes qui le prennent en charge peut venir témoigner de la position du jeune par rapport à l'Autre (familial, éducatif, judiciaire, etc...). Le placement peut être vécu par certains adolescents comme quelque chose qui leur est imposé par un **Autre appréhendé comme injuste** ou ayant des intentions « mauvaises » à leur

égard. Parfois l'Autre prend une dimension persécutrice ce qui vient rendre complexe la prise en charge du jeune comme l'arrêt de celle-ci.

De même, le placement peut être appréhendé par le jeune comme quelque chose qui lui « tombe dessus » sans qu'il puisse repérer la part de responsabilité qui est la sienne.

Le cas ci-dessous nous éclairera sur les difficultés et impasses qui se posent quant à l'arrêt de certaines prises en charge et les questions qu'elles ouvrent.

Un jeune adolescent pris en charge dans un foyer, suite à une décision du juge motivée par ses actes de délinquance, refusera haut et fort cette décision. Celle-ci avait pour conséquence de le séparer de sa grand-mère qui l'élevait depuis son enfance et chez laquelle il vivait.

La mère de ce jeune, qui ne connaissait pas son père, ayant été dans l'incapacité de le prendre en charge dès son jeune âge, l'avait confié à sa propre mère qui l'élevait seule. Ce jeune adolescent trouvait la décision du juge particulièrement injuste dans la mesure où, ainsi qu'il l'expliqua, elle, la juge, tous les soirs, elle retrouvait son domicile, ses enfants et son mari.

Famille idéale et idéalisée que s'était construit imaginativement ce jeune ; cette juge venait, pour lui, incarner la « bonne mère » rentrant tous les soirs pour s'occuper de ses enfants. Cet Autre se dédoublait en bonne et mauvaise mère. Elle incarnait ainsi le caprice maternel qui ne cessait de vouloir arbitrairement le dépouiller du « trognon » de famille qui lui restait- à savoir sa grand-mère.

Ce jeune a pu « supporter » un temps le foyer (lieu incarnant l'injustice qui lui était faite), grâce à un aménagement lui donnant la possibilité de faire des allers-retours entre le foyer et le domicile de sa grand-mère

Malgré cet aménagement, le foyer devint vite particulièrement « déprimant » pour cet adolescent qui demandait avec insistance l'arrêt de son placement.

La fin de prise en charge de ce jeune fut soutenue par l'équipe dans la mesure où ce placement, ne prenait plus sens tant pour lui que pour l'équipe. Le foyer n'a pas, semble-t-il, permis à ce jeune de prendre conscience de la part qui lui revenait dans son départ du domicile de sa grand-mère. Grand-mère dont il ne pouvait encore se séparer compte tenu des aléas de son histoire familiale, et notamment de la fragilité et de l'insécurité qui avaient marqué ses relations précoces avec son Autre maternel.

Comme ce cas nous l'enseigne, l'institution parfois ne peut fonctionner comme une instance séparatrice, le jeune n'ayant pu ou eu les moyens de s'en servir pour effectuer psychiquement une séparation d'avec ses parents. L'institution effectue, alors, une séparation que l'adolescent (et aussi parfois le parent) ne peut se représenter comme possible ou/et envisageable et encore moins comme une solution qui pourrait l'aider à entrevoir autrement son parcours tant familial que social, etc.....

La fin d'une prise en charge anticipée par rapport aux termes fixés par la loi peut être, parfois, de bon aloi lorsqu'elle permet de « pacifier » un sujet trop « angoissé » ou revendiquant. De même ne permet-elle pas de ménager l'avenir quant à un éventuel placement ultérieur auquel le jeune pourrait adhérer ?

L'incapacité pour certains adolescents à s'inscrire dans une institution et/ou à en accepter les contraintes ne risque-t-elle pas d'engendrer non pas des plaintes ou des symptômes mais des réponses sous forme de passages à l'acte (fugues ou prise excessive de drogue etc ...)?

De son côté l'institution n'est-elle pas confrontée, dans ces cas, à ses propres impasses ? Et ne doit-elle pas reconnaître qu'elle est soumise elle aussi à des limites, qu'elle ne peut pas être toute puissante dans son travail avec des adolescents ?

Une des difficultés majeures à laquelle toute institution peut être confrontée n'est-elle pas de répondre en miroir aux transgressions et passages à l'acte des adolescents dont elle a la

charge ? En décidant, sans instant pour voir, ni temps pour comprendre, de conclure à la hâte au départ du jeune ?

Dans ce cas là, le départ de l'institution, comment est-il vécu par le jeune : comme un soulagement, comme une exclusion, un rejet ? Rejet qui peut s'inscrire parfois, dans le droit fil de la problématique du jeune, l'institution venant lui confirmer (d'ailleurs c'est peut-être ce que le jeune recherchait activement à travers ses passages à l'acte ?) que toute séparation ne peut qu'équivaloir à l'abandon brutal de l'Autre.

Il nous semble important que l'institution puisse affronter ses propres limites et laisser place à un non-savoir, qui autoriserait l'invention de la pratique institutionnelle en restant attentif à la singularité de chaque sujet.

Le travail institutionnel ne vise-t-il pas, entre autres, que le jeune puisse changer de position pour être sujet de ce qui lui arrive, y compris dans la décision de la fin ou non de sa prise en charge ?

Les questions que l'institution devrait mettre sans cesse au travail ne sont-elles pas celles-ci : comment se positionner pour que la séparation devienne pour l'institution et pour le jeune **un acte** : pour l'institution une décision qui l'engage à se séparer du jeune ; pour le jeune un acte qui l'engage comme sujet lui permettant de franchir une étape dans son parcours ? Comment appréhender le placement comme « **un passage** » qui s'inscrit dans une temporalité non bornée au temps du placement même, ce qui permet d'ouvrir pour le sujet à un « ailleurs » ?

Conclusion

Au regard des questionnements avancés et des cas présentés, on peut avancer **qu'il n'y a pas de réponse univoque** à la question de la fin de prise en charge des adolescents placés dans notre institution. Par conséquent, il convient à chaque fois d'**inventer des réponses de fin de prise en charge en fonction de la singularité de chaque sujet**.

Pas de réponse univoque donc mais se **donner un instant de voir et un temps pour comprendre avant de conclure** avec le jeune et l'équipe. Essayer toujours d'avoir pour boussole le sujet dont nous avons la charge avec cette question que l'équipe se doit de se poser : quelles responsabilités l'institution et l'adolescent ont-ils eu dans le style du placement et l'arrêt de celui-ci ?

Foyer Educatif « Le Vieux Logis »

115 Avenue de la République 91230 Montgeron • Téléphone 01.69.40.84.84 • Télécopie 01.69.03.94.95

Courriel : secretariat.vieuxlogis@avvej.asso.fr

Association Vers la Vie pour l'Éducation des Jeunes • Reconnue d'Utilité Publique • Groupement Vers la Vie • www.avvej.asso.fr